



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE A L'OCCASION DE L'EXAMEN ET ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2019.

L'an deux mille Vingt et le Sept du mois d'Aout, s'est tenue dans la salle de Conférences B de l'hôtel BENGO d'Ebolowa la session ordinaire du Conseil de communauté comptant pour l'examen et adoption des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2019.

La présente séance était convoquée et présidée par **Docteur EDJO'O Daniel** Maire de la ville d'Ebolowa, séance à laquelle prenaient également part l'autorité de tutelle représentée par Monsieur **MVOGO Marie Sylyac** Préfet du Département de la Mvila ; les Sous-Préfets des Arrondissements d'Ebolowa 1^{er} et 2^{ème}, les représentants des forces de maintien de l'ordre, du Délégué départemental du MINDDLEVEL et des invités spéciaux.

Monsieur **MEDJO ASSAKO Jacob** Secrétaire Général assurait le Secrétariat de séance.

Dans son allocution d'ouverture de la session et de présentation du Compte Administratif, le Maire de la Ville a tenu à remercier les membres du Conseil de Communauté pour leur présence massive à l'occasion de la présente assise qui témoigne de l'intérêt de ceux-ci vis-à-vis des engagements pris auprès des populations. Par la suite, il a

tenu également à remercier le Préfet pour sa présence qui rehausse la dignité et l'honneur des travaux.

Dans la présentation du compte administratif de l'exercice 2019, le Maire de la Ville a présenté les contraintes liées à ce compte qui ne relevait pas de sa gestion mais le principe de continuité de service public l'oblige à adopter ce compte qui se présente de la manière suivante :

➤ **EN RECETTES : 577 238 966 Francs CFA**

➤ **EN DEPENSES : 454 539 355 Francs CFA**

L'excédent de recettes sur les dépenses s'élevant à la somme de 122 699 611 FCFA

Le Maire de la Ville a reconnu que ces réalisations sont faibles et qu'il faille à court et à moyen termes redoubler d'efforts pour améliorer ce taux de réalisation de 10% en valeur relative. Enfin, il a justifié les raisons de ce faible taux d'exécution budgétaire par :

- Le faible taux de recouvrement des impôts soumis à péréquation.
- Une maîtrise approximative de l'assiette fiscale
- Une inconstance dans les recouvrements effectifs des recettes d'investissement
- La non-prise en compte de la subvention destinée à l'enlèvement des ordures ménagères.

Cet état de chose contribue inéluctablement à un faible taux de réalisation en dépenses.

Prenant la parole à son tour, le Préfet a tenu à remercier le Maire pour l'invitation à lui adressée et remercier en même temps l'ensemble des conseillers pour le grand intérêt qu'ils accordent à la Ville d'Ebolowa.

Il a exprimé un sentiment de fierté à l'engouement des conseillers qui se sont inscrits à la logique de continuité des services publics en répondant présents à la présente session. Il a émis des observations concernant la disparité entre les réalisations et les prévisions d'une part et l'absence de vitalité dans les opérations de recouvrement de recettes d'autre part.

Il a terminé son propos en suggérant au Maire de la Ville d'investir davantage sur les ressources captives notamment celles provenant des actes d'urbanisme.

Après la désignation du Conseiller **NOUKIMI André Pascal** comme Président de séance, les membres du Conseil se sont mis à examiner les comptes soumis à leur appréciation.

Il a été observé par le conseiller **ZIBI ONDOUA** qu'une mobilisation des ressources tous azimuts doit prévaloir en même temps qu'une optimisation de dépenses.

Le conseiller **MVONDO Blaise** quant à lui préconise les réformes réelles en matière de recouvrement pendant que le conseiller **BITOUMOU Joël** s'interrogeait sur les réalisations réelles.

En fin de compte, les membres du conseil ont adopté les comptes administratif et de gestion tels que présentés par les deux comptables.

Au retour de l'autorité de tutelle, un résumé des travaux lui a été fait par le conseiller **ZIBI ONDOUA** qui, par la même occasion a interpellé le Secrétaire Général et le Receveur Municipal de bien vouloir aider la Communauté Urbaine à franchir un nouveau pas dans la modernité.

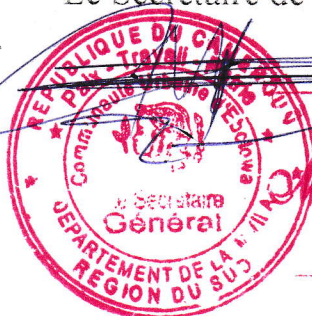
Dans sa réaction de clôture des travaux, le préfet a loué l'esprit de convivialité ayant marqué les travaux. Il a salué et remercié le Maire de la Ville pour son état d'esprit et sa vision claire mentionnées dans ses propos.

Le Maire de la Ville dans son allocution de clôture a tenu à féliciter les membres du Conseil du sérieux ayant ponctué les travaux. Il a réaffirmé et rassuré ses congénères quant à la prise en compte des remarques, des suggestions et des critiques faites à l'endroit de la présente gestion. Il a terminé son propos en souhaitant un bon retour à tous dans leurs familles respectives.

Ce procès-verbal a été dressé au jour, mois et an que dessus pour servir et valoir ce que de droit.

LE SECRETAIRE GENERAL :

Le Secrétaire de séance



Medjo Assako Jacobi



Dr. Edjo'o Daniel